

Image not found or type unknown



Reconduction d'UN CDI de 35h à 12h

Par **chris974**, le **12/08/2013 à 16:09**

bonjour,rnrnAyant eu un CDI depuis le mois d'avril 2013 sur 35h. A un mois et demi de mon contrat, changement de gérant. Larnnouvelle direction me propose de re-signer un nouveau contrat de 12h par semaine, c'est à dire de 2h par jour.rnQUELS SONT MES DROITS, ET QUE DOIS JE FAIRE???rnrnMERCI POUR VOS REPONSES

Par **Lag0**, le **12/08/2013 à 16:18**

Bonjour,rnLe repreneur reprend les contrats en l'état.rnVous n'avez aucune obligation de céder à cette demande.

Par **pat76**, le **16/08/2013 à 16:13**

BonjourrnrnSuivez le conseil de Lago et refusez toute modification de votre contrat initial. Soit votre nouvel employeur reconduit le contrat de 35 heures soit il vous licencie économiquement en cas de refus de votre part de la modification de votre contrat.